

APP

APPROUVE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE

LANGÉAC



PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES

RAPPORT DES ANNEXES
SANITAIRES

REVISION

PRESCRIPTION

Délibération du Conseil
Municipal du 20 juin 2003

ARRET DE PROJET

Délibération du Conseil
Municipal du 17 mai 2010

APPROBATION

Délibération du Conseil
Municipal du

**MODIFICATIONS - REVISIONS
PARTIELLES
MISES A JOUR**

- **1**
- **2**
- **3**
- **4**
- **5**

I – RESAU D’EAU POTABLE

I. RESSOURCES ET GESTION

Sur la commune de Langeac, la compétence en matière de distribution d’eau est assurée majoritairement par le réseau autonome de la ville de Langeac, et par le syndicat des eaux d’Auteyrac pour la rive droite et les villages de Brugiroux et de Barlet.

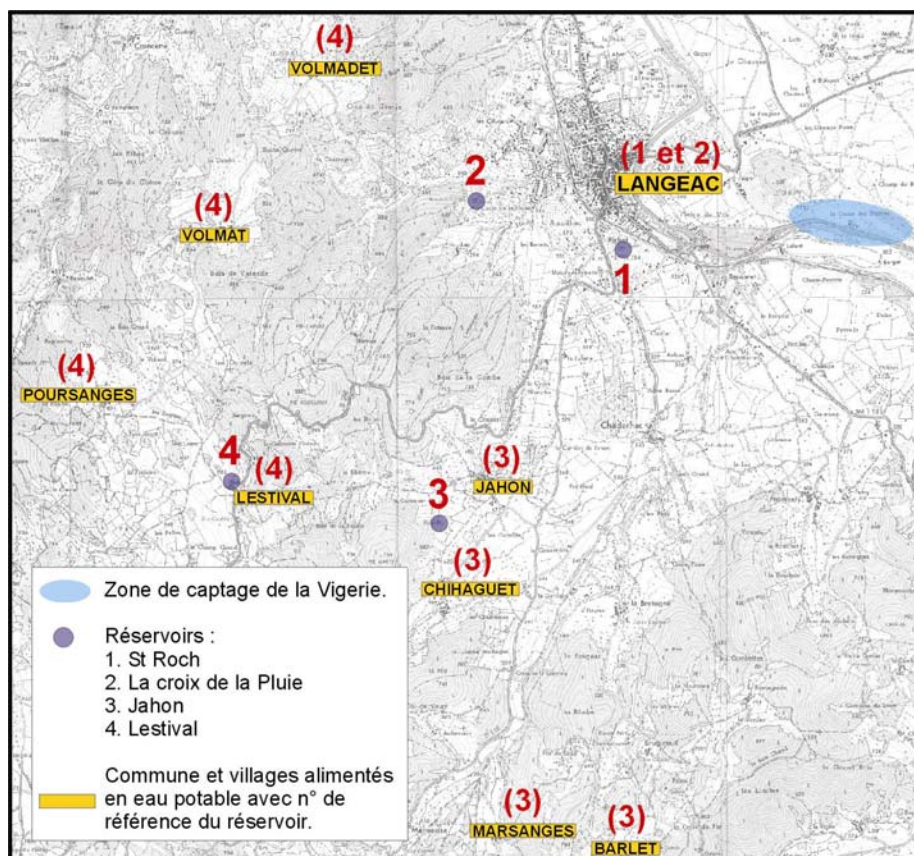
Le réseau d’alimentation en eau potable de la commune est géré par la Compagnie Générale des Eaux repris par le groupe VEOLIA .

II. CAPTAGES

L’eau provient de points de captages situés à la Vigerie dans le lit de l’Allier.

III. ADDUCTION ET RESERVOIRS

Cette eau est ensuite refoulée par des conduites de diamètre 200, 250,300 et 600 vers les réservoirs de St Roch et la croix de la Pluie avec un réservoir annexe (conduites acier 60 et PVC 90) à Jahon (pour les villages de Jahon, Chilhaguet, Marsanges, Barlet) et un à Lestival (conduites acier 60 et PVC 90, pour les villages de Lestival, Volmat, Volmadet, Poursange).



RÉSEAU GÉNÉRAL DE DISTRIBUTION EN EAU POTABLE

Les réservoirs de Langeac :

- Réservoir de St Roch
 - o Altitude radier : 539.50 m
 - o Capacité : 2 X 1000 m³

- Réservoir Croix de la Pluie
 - o Altitude radier : 587.50 m
 - o Capacité : 1000 m³

- Réservoir de Jahon
 - o Altitude radier : 666.50 m
 - o Capacité : 50 m³

- Réservoir de Lestival
 - o Altitude radier : 924.10 m
 - o Capacité : 50 m³

IV. RESEAU DE DISTRIBUTION

Le bourg de Langeac et ses extensions sont alimentés à partir des réservoirs par l'intermédiaire de conduites de diamètre 23/32, 26/32, 28/40, 29/40, 32, 33/40, 36/50, 40, 42/50, 50, 53/63, 60, 78/90, 80, 90, 98/110, 100, 110, 112/125, 125, 125/40, 135, 200 mm.

Le village de Chadernac est alimenté par l'intermédiaire de conduites de diamètre 25, 32, 40, 63 mm.

Le village de Jahon est alimenté par l'intermédiaire de conduites de diamètre 32, 40, 50, 63 mm.

Le village de la Bretagne est alimenté par l'intermédiaire d'une conduite de diamètre 63 mm.

Le village de chilhaguet est alimenté par l'intermédiaire de conduites de diamètre 25, 32, 40, 50 mm.

Le village de Barlet est alimenté par l'intermédiaire de conduites de diamètre ?

Le village de Brugiroux est alimenté par l'intermédiaire de conduites de diamètre ?

Le village de Marsanges est alimenté par l'intermédiaire de conduites de diamètre 25, 32, 50, 63 mm.

Le village de Lestival est alimenté par l'intermédiaire de conduites de diamètre 32, 40, 50, 60 mm.

Le village de Poursanges est alimenté par l'intermédiaire de conduites de diamètre 32, 40, 50, 63 mm.

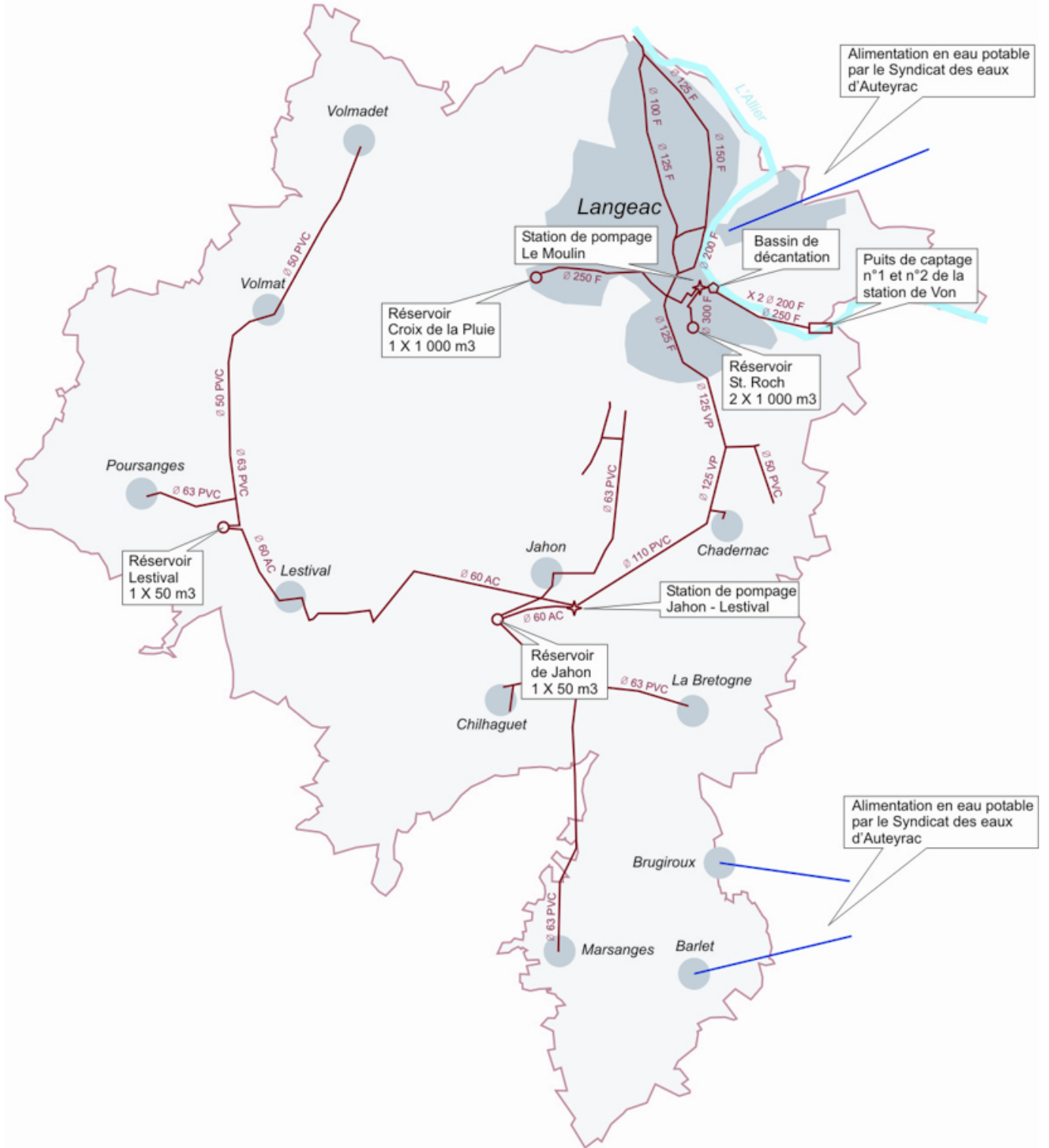
Le village de Volmat est alimenté par l'intermédiaire de conduites de diamètre 32, 50 mm.

Le village de Volmadet est alimenté par l'intermédiaire de conduites de diamètre 25, 32, 40, 50 mm.

L'ensemble des réseaux fonctionne de façon satisfaisante.

Toutefois, il faut noter que le réseau de Jahon est limité en raison du dimensionnement des canalisations.

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE DESSERTE EN EAU POTABLE



(Ne sont mentionnées que les principales canalisations de distribution en eau potable)

V. TRAVAUX PROJETES

Dans tous les cas, l'ouverture à l'urbanisation ne pourra être autorisée que si le dimensionnement des installations et réseaux d'eau potable le permettent.

Maillage des zones d'urbanisation à vocation d'habitat :

- zone AUd « La Chalède » possibilité de raccordement sur les réseaux existants coté nord en empruntant la voie sous la ligne SNCF et coté viaduc, coté sud raccordement sur réseau de la rue Guynemer
- zone AUd « Les Oliviers » raccordement sur réseau existant lotissement des Oliviers et rue St Exupéry en renforçant le réseau actuel de 40.
- zones AUd* « Malsan » possibilité de raccordement sur le réseau existant coté sud par le chemin communale desservant actuellement la propriété MATHIEU et coté Nord Est par le chemin des vigneron.
- zones AUd « Bellevue » les réseaux de proximité ne permettent pas d'approvisionner dans l'immédiat ce secteur, un réservoir complémentaire de 50 à 100 m³ devra être mis en place en renfort du réservoir actuel de 50 m³ sur Jahon.
- zone AUd « Moutoulon » ce secteur va être desservi par une première tranche de travaux prévu courant 2010 sur le chemin d'Aubiac
- zone AUd « La Carrière » (village de Jahon), (idem secteur Bellevue) le réseau de desserte de Jahon devra être renforcé par la construction d'un réservoir complémentaire pour pouvoir approvisionner de manière suffisante cette zone.

II – RESAU D'ASSAINISSEMENT

I. GESTION

Le réseau actuel, qui couvre l'ensemble des zones d'habitations, est géré par le service VEOLIA EAU? Son entretien a été confié depuis le 27 Septembre 1996 à la Compagnie Générale des Eaux

II. RESEAU

Le centre ville :

Le vieux bourg et les quartiers proches sont desservis par un réseau d'égout ancien de type unitaire.

Les extensions récentes du bourg sont traitées en réseau de type séparative dont les eaux usées, ainsi qu'une partie des effluents du réseau unitaire, sont ramenées vers la station d'épuration. Les effluents sont traités par une station d'épuration de type boues activées d'une capacité de 7600 EQH. Cette capacité, par rapport au dimensionnement des stations d'épuration récentes, permet de traiter 850 m³/j d'effluents et 320 kg de DBO₅/j.

Les eaux du réseau unitaire non recueillies se déversent directement dans l'Allier ou dans l'un des deux ruisseaux affluents de l'Allier. Les zones constructibles du bourg devraient en principe être raccordées à la station d'épuration.

Les eaux pluviales se rejettent dans les ruisseaux précédemment cités et dans l'Allier.

Les villages :

Ces dernières années, un effort important a été fait en ce qui concerne les villages de Jahon, Marsanges, Chadernac, la Bretagne, Lestival et Volmadet.

Jahon.

Ce village est majoritairement équipé d'un réseau d'eaux usées assez récent. Seule la partie ancienne est en unitaire. Ce réseau unitaire est raccordé sur le réseau d'eaux usées par l'intermédiaire d'un déversoir d'orage.

Les effluents sont traités par une station d'épuration de type lagunage naturel d'une capacité de 150 EQH. Elle peut recevoir 22.5 m³/j d'effluent et traiter 9 kg/j de DBO₅.

Marsanges.

Ce village est équipé d'un réseau unitaire.

Les effluents sont traités par une station d'épuration de type lagunage naturel (constitué d'un seul bassin) d'une capacité de 50 EQH. Elle peut recevoir 7.5 m³/j d'effluent et traiter 2.7 kg/j de DBO₅.

Chadernac.

Ce village est équipé d'un réseau d'eaux usées.

Les effluents sont traités par une station d'épuration de type filtre planté de roseaux d'une capacité de 100 EQH. Elle peut recevoir 15 m³/j d'effluent et traiter 5.4 kg/j de DBO₅.

La Bretagne.

Ce village est équipé d'un réseau d'eaux usées assez récent.

Les effluents sont traités par une station d'épuration de type filtre percolateur compact d'une capacité de 70 EQH. Elle peut recevoir 10.5 m³/j d'effluent et traiter 4.2 kg/j de DBO₅.

Les eaux pluviales sont envoyées dans un ruisseau.

Deux maisons du village de Deyme sont raccordées sur ce réseau.

Lestival.

Ce village est équipé d'un réseau d'eaux usées.

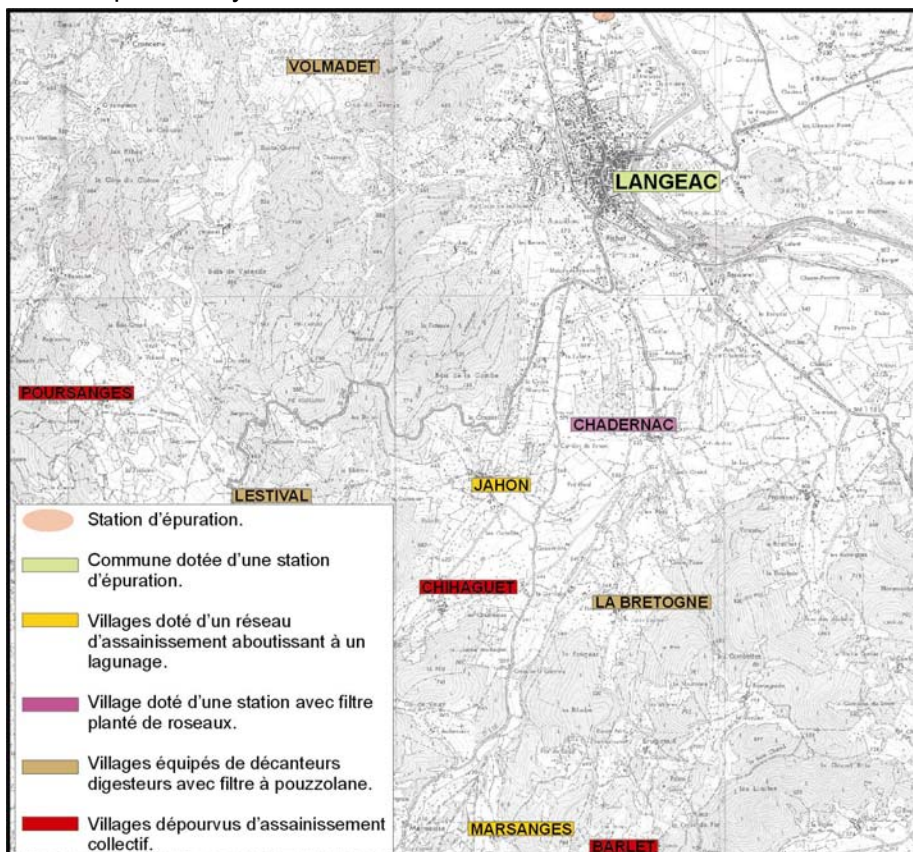
Les effluents sont traités par une station d'épuration de type filtre percolateur compact d'une capacité de 100 EQH. Elle peut recevoir 15 m³/j d'effluent et traiter 5.4 kg/j de DBO₅.

Volmadet.

Ce village est équipé d'un réseau d'eaux usées assez récent.

Les effluents sont traités par une station d'épuration de type lit d'infiltration d'une capacité de 30 EQH. Elle peut recevoir 4.5 m³/j d'effluent et traiter 1.8 kg/j de DBO₅.

Les villages de Poursange, Chilhaguet et Barlet ne disposent pas de réseau collectif. Les eaux usées sont traitées par des systèmes d'assainissement individuel.



DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT

III. TRAVAUX REALISES :

1999 à 2000 : Mise en place d'assainissement collectif sur les villages de La Bretagne et Lestival.
Raccordement du quartier Chambaret au poste de relevage de l'avenue Danton.
Mise en place des réseaux humides sur la ZAC de la Bourzède.

2000 à 2001 : Restructuration des réseaux EU et EP de l'Avenue d'Auvergne avant travaux de voirie

2002 : Reprise réseau avenue Victor Hugo en séparatif avant travaux de voirie
Reprise du réseau en séparatif quartier du viaduc SNCF avant travaux de voirie.
Installation d'une Dé phosphatation et d'un auto control à la station d'épuration de Langeac.

Reprise réseau de l'avenue d'Auvergne avant travaux de voirie.

2003 à 2004: Travaux sur l'entrée du collecteur ruisseau Ste Marie.

Installation d'une conduite par siphon sous le lit de la rivière Allier du réseau de la plaine Von au poste de relevage en fond de la rue Léo Lagrange avec installation d'un poste de refoulement sur la rive droite.

Etude par le cabinet Leurent d'un réseau EU des quartiers Bellevue Moutoulon pour la création d'un nouveau lotissement.

2005 : Etude d'ingénierie d'assainissement collectif sur le village de Poursanges ainsi que le village de Chilhaguet.

2006 à 2007: Raccordement du lieu dit La carrière de jahon à la lagune de Jahon.

Amélioration des réseaux EP et EU de l'avenue Carnot et Avenue de la Margeride.

2008 à 2010 : Etude de diagnostics du cabinet SAUNIER et ASSOCIES sur les réseaux assainissement de la ville.

Etude pour la déconnection des ruisseaux des Chars et Ste Marie pour mise en réseau séparatif et réhabilitation du collecteur de transfert général vers la station d'épuration, coût estimé à environ 2 M d'€.

Reprise des réseaux unitaires du quartier Jules Ferry et rue Pierre Sémard pour installer des réseaux séparatfs.

IV. TRAVAUX PROJETES

LES ZONES D'URBANISATION FUTURE

- zone AUd « La Chalède » possibilité de raccordement sur les réseaux existants coté Nord en empruntant la voie sous la ligne SNCF et coté viaduc, coté Sud raccordement sur réseau de la rue Guynemer
- zone AUd « Les Oliviers » raccordement sur réseau existant lotissement des Oliviers et rue St Exupéry
- zones AUd* « Malsan » possibilité de raccordement sur le réseau existant coté sud par le chemin communale desservant actuellement la propriété MATHIEU et coté Nord Est par le chemin des vigneron.
- zones AUd « Bellevue » le raccordement sera réalisé sur le réseau existant longeant la partie Ouest le long du CD 116

- zone AUd « Moutoulon » ce secteur va être desservi par une première tranche de travaux prévu courant 2010 sur le chemin d'Aubiac avec l'installation d'un poste de relevage en fond de zone permettant de collecter les effluents des divers lots d'altitude inférieure .
- zone AUd « La Carrière » (village de Jahon), possibilité de raccordement sur le réseau existant bordant cette zone.

III– ELIMINATION DES DECHETS

La collecte des ordures ménagères de Langeac est assurée par le SICTOM de Issoire – Brioude. Regroupant 73 communes de Haute-Loire et 69 du Puy-de-Dôme, il est intégré au VALTOM, structure qui couvre la totalité du département du Puy-de-Dôme et la frange de la Haute-Loire relevant du SICTOM de Issoire – Brioude.

Le plan départemental des déchets ménagers a été approuvé par arrêté préfectoral du 21 mai 2001 pour la Haute-Loire. C'est donc le département qui a compétence pour la modification du plan.

La collecte des ordures ménagères est assurée :

- 2 fois par semaine en ville,
- 1 fois par semaine dans les villages,

Les déchets collectés sont rassemblés au poste de transfert de Chambarret (décharge communale de classe 3) et sont ensuite transportés à la décharge contrôlée de la Taupe.

La collecte sélective est assurée 1 fois par semaine.

Sur Chambaret, on trouve également une décharge permettant aux particuliers de poser les gravats et une déchetterie destinée à recevoir les objets encombrants. Cette dernière est suivie par le SICTOM Issoire – Brioude.